

OBSERVATOIRE

**Extrait de l'Analyse Globale
des données issues des appels
au
« 3919-Violences Femmes Info »
Année 2019**

Pour *une société
égalitaire non-sexiste*

Contre *les violences
faites aux femmes*

Reproduction autorisée avec mention de la source :

« Fédération Nationale Solidarité Femmes –

www.solidaritefemmes.org »

Fédération Nationale Solidarité Femmes

CS60047

75019 PARIS

Tél. : 01 40 33 80 90

Fax : 01 40 33 12 14

Observatoire@solidaritefemmes.org

Contact presse

Françoise Brié

Tél. : 01 40 33 80 90

06 64 43 10 13

PREAMBULE	1
CHIFFRES CLES DU 3919 EN 2019	2
EVOLUTION DES APPELS ENTRE 2018 ET 2019	7
PRINCIPAUX MOTIFS D'APPEL.....	7
DISTRIBUTION DES FICHES VIOLENCES CONJUGALES EN FONCTION DU TYPE DE RELATION CONJUGALE	9
STATUT DES APPELANT.E.S AU 3919	10
ANALYSE DES RESULTATS RELATIFS AUX SITUATIONS DES FEMMES VICTIMES PRISES EN CHARGE AU 3919 POUR VIOLENCES CONJUGALES EN 2019	10
PRINCIPAUX MODES DE CONNAISSANCE DU SERVICE 3919	10
ORIGINE DES APPELS DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES EN 2019	11
SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES VICTIMES ET DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES EN 2019.....	14
SITUATION MATRIMONIALE ET DOMICILE DES VICTIMES EN 2019.....	15
VIE FAMILIALE ET CONSEQUENCES DES VIOLENCES SUR LES ENFANTS EN 2019.....	16
SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES VICTIMES ET DES AGRESSEURS EN 2019	19
PRINCIPALES VIOLENCES SUBIES PAR LES VICTIMES EN 2019.....	21
TYPOLOGIE DES VIOLENCES CONJUGALES : DONNEES	22
CONTEXTE D'APPARITION ET D'AGGRAVATION DES VIOLENCES EN 2019	23
ANTECEDENTS DE VIOLENCES SUBIES ET/OU PERPETREES PAR LES VICTIMES ET LES AGRESSEURS	24
CONSEQUENCES DES VIOLENCES SUR LES VICTIMES DECLAREES EN 2019	25
DEMARCHES ENTAMEES PAR LES FEMMES VICTIMES	26
TYPES DE SOUTIEN.....	30
REPONSES APPORTEES AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES A L'ISSUE DE L'ENTRETIEN.....	32
ANNEXES	33

PREAMBULE

*Le 3919-Violences Femmes Info (VFI) est un service national d'écoute anonyme pour toutes les violences faites aux femmes. Il a pour mission principale d'apporter un soutien et une première réponse aux victimes et à leur entourage. Son numéro d'appel est le 3919, d'où les dénominations **Violences Femmes Info-3919** ou **3919-Violences Femmes Info** ou encore tout simplement le « 3919 ». Le 3919 - Violences Femmes Info offre ainsi un service unique d'écoute, gratuit y compris depuis les mobiles, répondant 7 jours sur 7.*

La mission du service 3919

Sa mission est réalisée par des écoutantes professionnelles qui mènent des entretiens à trois dimensions : l'écoute, l'information et l'orientation. Les personnes qui appellent sont majoritairement des victimes. Il peut également s'agir de l'entourage proche de la femme victime ou de professionnel.le.s en contact avec elle.

En 2014, pour renforcer la capacité de réponse du dispositif et afin d'optimiser la gestion d'un nombre toujours plus croissant d'appels, une réorganisation a été réalisée avec la mise en place d'un niveau de réponse supplémentaire dans le but de fluidifier le trafic d'appels et de s'adapter à la demande.

Pour rappel :

-  **1^{er} niveau de réponse : le pré-accueil Violences Femmes Info assure l'accueil des appelant.e.s du 3919, l'évacuation des appels parasites, la gestion optimisée du trafic des appels, le transfert ou l'orientation des appels vers le service adapté et la gestion des appels simples ; il donne lieu à la réalisation d'une fiche informatique courte, dite *fiche pré-accueil*.**
-  **2^{ème} niveau de réponse : le service écoute reçoit les appels transférés par le pré-accueil. Il est dédié à l'écoute et au soutien des victimes (ou entourage des victimes), en particulier de violences conjugales, à leur information et orientation vers des structures spécialisées ou vers des professionnel.le.s pertinent.e.s. Pour l'analyse présentée, chaque appel donne lieu à la réalisation d'une fiche informatique longue, *fiche Violences Conjugales (FVC)*.**

Données globales

1. Nombre d'appels

En 2019, le « **3919** - Violences Femmes Infos » a recensé :

96 799 appels traitables (+45%/2018) avec **81 401 prises en charge téléphonique (+53%/2018)**.

2. Nombre d'appels pour Violences faites aux femmes :

44 938 appels :

- **94% (42 370)** ont pour motif les violences conjugales, y compris le viol conjugal.
- **5% concernent des violences sexuelles (+13%/2018)**,
- **1% des violences sexuelles au travail (+57%/2018)**,
- 0.1% ont pour motif des mariages forcés (65),
- 0.1% des mutilations sexuelles (27).

Violences conjugales

3. La très grande majorité : une femme victime d'un homme auteur de violences

97% des appels¹ concernent une victime **femme**² et dans **99%** de ces situations **l'agression est perpétrée par un homme**³.

4. Origine de l'appel :

74%⁴ une femme victime ;

12% des membres de la famille ;

10% des proches (ami.e.s, voisin.e.s, collègues..) ;

3% de professionnel.le.s ;

1% autre et 0.2% auteurs de violences

Aperçu - données 2020 (1^{er} semestre)

Si la FNSF a observé une augmentation constante des appels depuis 2017, ces derniers ont quasiment triplé lors de ce premier semestre 2020 comparé au premier semestre 2019 (+192%) soit 64 051 appels supplémentaires, alors que nous avons déjà enregistré une hausse de 105% entre 2018 et 2019, sur cette même période.

Ce rapport étant produit en 2020, nous souhaitons présenter quelques données concernant cette année marquée par des événements sans précédent ayant conduit à une très forte croissance du trafic d'appel au premier semestre 2020.

En effet, la crise sanitaire COVID-19 et le confinement afférent (16 mars au 8 juin) ont eu un impact très important sur l'activité du 3919. Le volume de 97 481 appels reçus lors de ce premier semestre est supérieur au volume d'appels reçus de l'ensemble de l'année 2019 (96 799 appels). Cette crise sanitaire succède à 4 mois de campagne « Grenelle des violences conjugales » de septembre à décembre

¹ Information sur le sexe de la victime et celui de l'agresseur, soit 17 821 fiches.

² 17 362 fiches.

³ 17 125 fiches.

⁴ 12 656 FVC.

5. Connaissance du numéro : en premier via Internet

32% des femmes victimes de violences conjugales ont déclaré avoir connu la plateforme d'écoute grâce aux recherches effectuées sur internet. Les femmes sont peu orientées par les professionnel.le.s vers le **3919**.

6. Régions⁵ :

- L'Ile de France : **26% (2 635 fiches)**,
- l'Auvergne-Rhône-Alpes : 11% (1 159),
- les Hauts-de-France 9% (932),
- l'Occitanie et la région PACA 9% (878 et 877).

Situation des femmes victimes de violences conjugales (FVHA)

7. Un premier appel au 3919

Pour 87%, il s'agit d'un 1er appel. Cependant 13% des femmes ont déjà contacté le **3919**.

8. Age

Elles ont entre 20 et 39 ans (53% des victimes).

Au regard des données INSEE, les femmes âgées de **20 à 39 ans (53%) sont surreprésentées. 11% des victimes ont entre 18 et 25 ans (idem 2018).**

9. Focus : Emploi, ressources, violences économiques et administratives, hébergement instable : une précarisation due aux violences qui freine les démarches juridiques, empêche la sortie de la violence et la reconstruction

Des différences significatives sont constatées entre auteurs de violences et victimes en comparaison à la population générale. Les femmes victimes sont moins en emploi, ont moins de ressources et plus d'interruptions dans leur vie professionnelle que les auteurs de violences. Freins à l'autonomie et violences économiques sont des éléments récurrents dans les violences conjugales. Elles maintiennent la victime dans une situation de dépendance et se poursuivent souvent après la séparation.

⁵ Population féminine 20 ans et plus, France métropolitaine et DROM. Fiches « violences conjugales » (femmes victimes hommes agresseurs) au 3919. Hors non renseignées.

- + 54% des victimes seulement ont un emploi pour 72% (+ de 2/3) des auteurs (Cet écart est presque trois fois plus important au 3919 que dans la population générale⁶).
- + 21% des victimes sont sans emploi ou au chômage pour 12% des agresseurs

Les auteurs de violences ont, par ailleurs davantage de ressources « propres » que les victimes de violences conjugales⁷. **Ces dernières étant plus nombreuses à être touchées par une instabilité de leur activité professionnelle et donc de leur indépendance économique** (situation de handicap ou d'invalidité (450 femmes), arrêt maladie, arrêt maternité ou en congé parental).

- **Les violences économiques** sont révélées par 23%⁸ des victimes :

- + Pour 53% il s'agit de chantage économique.
- + 26% dénoncent une non-participation aux charges et un contrôle des dépenses.
- + 38% ont révélé être dépossédées de leurs ressources financières et/ou des moyens de paiement (subtilisation et confiscation).
- + 233 femmes victimes ont déclaré avoir l'interdiction d'exercer une activité professionnelle.

- **Les violences administratives** existent pour 3% des victimes (confiscation de papiers administratifs pour 43%).

- **Lieu de résidence : 18% des femmes déclarent une situation d'hébergement complexe** (Hôtel, CHRS, 115, à la rue, chez un tiers, domicile du partenaire, autre).

- + **54% des victimes veulent quitter le domicile conjugal. 25% souhaitent le départ du partenaire.**
- + 19% des victimes ont effectué plusieurs départs du domicile habituel.
- + Suite aux violences conjugales, 175 femmes ont été mise à la porte par leur agresseur (9%).

10. L'auteur des violences est le partenaire régulier de la victime dans 75% des situations

- Dans les 2/3 des cas (68%), les victimes résident avec le partenaire violent. Pour 40% de ces situations, la relation, avec ce dernier, dure depuis plus de 10 ans
- 39% des victimes sont mariées et 27% en concubinage.
- 25% des victimes dénoncent les violences de leur ex-partenaire et 48% des victimes ont déclaré que les violences se poursuivent plus de 1 an après la rupture.

⁶ Insee, enquête Emploi.

⁷ Lorsque les données concernant le type de ressource sont disponibles on note que 68% des victimes et 80% des auteurs ont déclaré percevoir un salaire.

⁸ 2 956 fiches

11. Focus : Enfants et violences conjugales

Environ 4 femmes sur 5 ont au moins un enfant (79%). 53% des victimes déclarent avoir entre 2 et 3 enfants. Près de 20 000 enfants seraient concernés par les violences au 3919 (18 159).

-  **97% des femmes (décrivant la situation de leurs enfants) indiquent qu'ils sont exposés aux violences et 33% qu'ils sont victimes de maltraitances directes.**
-  **97% des femmes indiquent peur, anxiété, angoisse et stress** et 23% perte d'estime de soi et sentiment de culpabilité chez leur(s) enfant(s). Pour 19% leur(s) enfant(s) manifeste(nt) également des signes de dépression, de lassitude et de fatigue.
-  **54% se trouvent au domicile conjugal, 22% ont leur domicile propre (étudiant.e.s, majeur.e.s), 20% résident avec leur mères, 5% sont chez un tiers, en foyer ou en famille d'accueil.**

Malgré les violences conjugales, dans près d'une situation sur dix, l'enfant réside pourtant chez le père (5%) ou est en résidence alternée (7%).

12. Six types de violences conjugales et en moyenne les victimes en dénoncent plusieurs formes (2.8)

-  **Violences psychologiques** : 89% des victimes (dont humiliations, reproches 87% et dénigrement, mépris 85%).
-  **Violences verbales** : 80% des victimes (dont injures et insultes, 93%).
-  **Violences physiques** : 67% des victimes (dont coups porté à main nue, coup de pied, 76%).
-  **Violences sexuelles** : 8% des victimes (dont viol conjugal, 57%).
-  **Violences économiques** révélées par 23% des victimes (dont chantage économique, 53%).
-  **Violences administratives** révélées par 3% des victimes (confiscation de papiers administratifs, 43%).

En 2019, plus d'une femme sur dix a déclaré lors de l'écoute avoir été menacée de mort.

13. Focus : Violences sexuelles par compagnon ou ex-compagnon

En 2019, 1 053 (8%) femmes ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles dont 57% de viol conjugal.

En moyenne, les victimes subissent 2 formes de violences sexuelles.

Bien que les violences sexuelles au sein du couple restent peu dévoilées, le nombre de femmes se déclarant victimes de ces violences a augmenté de 37% entre 2014 et 2019.

- + **Le viol conjugal demeure la première violence sexuelle au sein du couple.**
600 femmes soit 57% des femmes victimes de violences sexuelles ont ainsi déclaré en avoir été victime (+19%/2018).
- + Le harcèlement sexuel est également dénoncé par 30% des victimes.
- + Pour 22% d'entre elles, on relève des pratiques sexuelles imposées.
- + **14 femmes ont révélées être forcées à la prostitution et 33 femmes ont eu un.e partenaire sexuel.le imposé.e par l'agresseur.**

754 (72%) ont déclaré avoir été victime de violences sexuelles graves (viol ou tentative de viol, pratiques ou partenaires sexuels imposés).

Parmi elles, 334 victimes ont effectué des démarches auprès d'un service de police ou de gendarmerie (44%). Dans l'ensemble, elles déclarent le plus souvent avoir effectué un dépôt de plainte, et ce particulièrement, lorsqu'il y a la révélation d'un viol conjugal (72%)⁹.

81% des victimes décrivent de graves conséquences psychiques et physiques et 58% des conséquences sociales.

Démarches

Les services de police et de santé demeurent les plus sollicités par les femmes victimes de violences conjugales :

- services de police (40%) et de santé (33%),
 - services de justice (15%), services sociaux (9%).
-
- + On observe plus de démarches vers les services de police et de gendarmerie pour les femmes de moins de 30 ans.
 - + *La part des démarches effectuées auprès des services de justice est plus importante pour les plus de 40 ans.*
 - + Les jeunes femmes de moins de 20 ans s'adressent aussi à plus de 43% aux services de santé.

14. Au 3919, la famille représente pour 49% des femmes victimes (n= 3 065) le premier soutien mentionné face aux agressions. Mais 24% indiquent ne pas avoir trouvé de soutien d'aucune sorte (famille, proches, professionnel.le.s.).

⁹ Voir page 23.

EVOLUTION DES APPELS ENTRE 2018 ET 2019

Figure 1 – Distribution des appels au 3919 en 2018-2019 par motif d'appels

Activité téléphonique de la plateforme du 3919-Violence Femmes Info	2018	2019
Appels traitables	66 824	96 799
Prise en charge téléphoniques ¹⁰	53 255	81 401
QS%	80%	84%

Source : FNSF 3919-2019.

En 2019, le **3919** a reçu **96 799 appels traitables (+45%/2018)**. Ces derniers correspondent à l'ensemble des appels reçus sur la plateforme auxquels on soustrait les « abandons » pendant le disque de présentation ou sur sonnerie. Une évolution en partie due à une communication importante sur les violences faites aux femmes depuis 2017-2018 et qui s'est amplifiée à l'occasion du grenelle sur les violences conjugales nommé « 3.9.1.9 » ayant démarré le 3 septembre 2019. Ainsi, le service a enregistré, sur ce dernier trimestre, plus de la moitié de son trafic annuel, soit 52% des appels traitables (50 138).

Sur les 96 799 appels traitables, nous comptabilisons **81 401 prises en charge**. La **qualité de service du 3919 étant de 84%, elle gagne 4 points par rapport à 2018** (rapport entre le nombre de prises en charge téléphoniques et traitables). Cette amélioration s'explique par la mise à disposition de ressources supplémentaires au niveau du service d'écoute en 2019 (moyens humains et logistiques).

PRINCIPAUX MOTIFS D'APPEL

Figure 2 – Répartition des appels au 3919 par types d'appels en 2019

Motif d'appels 3919-VFI	N	%
Violences faites aux femmes	44 938	74
Infos/renseignement	3 098	5
Autre type de violence	4 462	7
Parasites	8 015	13
Total	60 513	100

Source : FNSF 3919-2019.

52 498 prises en charge téléphoniques concernent des « **appels à contenu** », soit 87% des prises en charge téléphoniques en 2019, (88% en 2018).

¹⁰ Anciennement nommés « appels traités »

Figure 3 – Ventilation des appels « Violences faites aux femmes » au 3919 en 2019

Appels "Violences faites aux femmes" 3919-VFI	Nb	%
Violences conjugales	42 370	94
Violences sexuelles	2 040	5
Harcèlement sexuel au travail	436	1
Mariage forcé/crime dit d'honneur	65	0,1
Mutilation sexuelle féminine	27	0,1
Total	44 938	100,0

Source : FNSF 3919-2019.

Champ : tout type d'appel ; Appel « Violences faites aux femmes ».

42 370 prises en charge téléphoniques au **3919** sont des appels **pour violences conjugales** **soit 94% des appels « violences faites aux femmes »**.

5% concernent des violences sexuelles. 0.1% ont pour motif des mariages forcés, 1% des violences sexuelles au travail (+57%/2018) et 0.1% des mutilations sexuelles. Suite à la forte médiatisation des violences conjugales en 2019 (mentionnés ci-avant), nous observons cette année, une forte progression de 75% du nombre d'appels pour violences conjugales. Le nombre d'appels pour les autres violences est en constante augmentation. Ainsi, les violences sexuelles connaissent 13% d'appels en plus par rapport à 2018.

 *24 261 fiches d'appels Violences Conjugales sont des appels traités par le 1er niveau de réponse. Ces fiches courtes ne sont pas traitées par l'Observatoire de la FNSF.*

En conséquence, ce sont **18 106** fiches d'appels, appelées ci-après fiches VC (FVC) qui sont analysées dans le présent document pour l'année 2019, soit :

- des appels pour violences conjugales,
- ayant été pris en charge par une écoutante du 2ème niveau
- et ayant fait l'objet d'un enregistrement informatique sur la fiche longue du **3919**

Note méthodologique

Il est important de rappeler que les écoutantes ne font pas un travail d'enquête et qu'en conséquence les variables ne sont pas systématiquement renseignées, leur objectif premier étant l'écoute.

Sur les **18 109** fiches Violences Conjugales (FVC) du **3919-VFI**, au total :

 **17 125** fiches Violences Conjugales concernent une femme victime d'un agresseur masculin (FVHA) quel que soit le statut de l'appelant.e. ¹¹

¹¹ 17 821 fiches indiquent le sexe de la victime et celui de l'auteur des violences conjugales.

L'analyse des parcours porte, à partir de cet échantillon, sur les **fiches dont l'appel a été émis par une femme victime de violences conjugales**. En conséquence, la **population de référence pour l'ensemble de l'étude est égale à 12 656 (soit 3919-France = 12 656 ou N = 12 656)**.

Taux de réponse : n/N est exprimé en pourcentage à la suite de chaque tableau. Il correspond au nombre de victimes ayant renseigné la variable analysée.

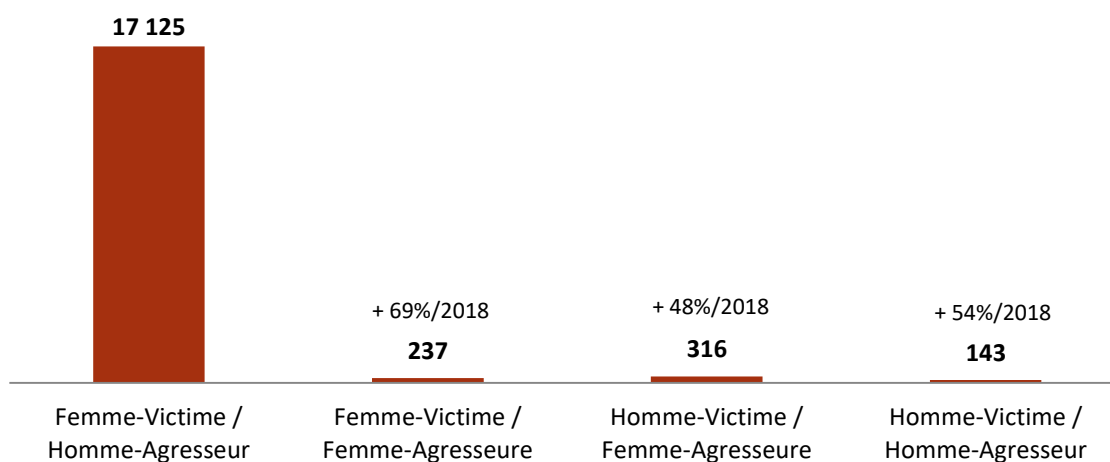
"N" = Population de référence pour l'ensemble de l'étude.

"n" = Sous ensemble "N", à savoir, de la population de référence.

A noter que les non « **non réponses** » ou « **non renseignées** » ont été éliminées des différents calculs afin de ne considérer que les informations disponibles pour chaque variables traitées.

DISTRIBUTION DES FICHES VIOLENCES CONJUGALES EN FONCTION DU TYPE DE RELATION CONJUGALE

Figure 4 - Nombre de fiches violences conjugales des appels du 3919-France en fonction du sexe de la victime et du sexe de l'auteur.e de violences en 2019



Source : FNSF 3919-2019.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales ayant fait l'objet d'un entretien avec une écoutante du 3919, hors non renseignées pour les variables « sexes de la victime » et « sexe l'agresseur ». Hors « NSP ».

Note : n (victimes) = 17 821 fiches. Taux de réponse : 98%.

Au niveau national, 97% des appels ayant pour motifs les violences conjugales concernent des situations où **la victime est une femme**. Cette proportion est stable depuis la création du service en 1992.

Les relations conjugales hétérosexuelles, où **la femme est une victime et l'homme un agresseur**, prédominent. Elles représentent **96%** de l'ensemble des types de relations conjugales (hétérosexuelle, lesbien, gay). Il convient de noter que l'échantillon relatif aux

couples homosexuels est bien trop faible pour être considéré dans l'analyse (idem pour les hommes victimes de violences conjugales).

Figure 4 - Nombre de fiches violences conjugales en fonction du sexe de la victime et du sexe de l'auteur.e de violences 2013 et 2019

Sexe de la victime / sexe de l'agresseur/Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ensemble de fiches violences conjugales ayant fait l'objet d'une prise en charge pour une écoute (hors pré-accueil)	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100%	100%
Femme-Victime / Homme-Agresseur (FVHA)	96.3	96.8	96.8	96.6	97.3	97.1	96,1
Homme-Victime/ Femme-Agresseur (HVFA)	1.7	1.3	1.6	1.7	1.5	1.4	1.8
Femme-Victime / Femme-Agresseur (FVFA)	1.2	1.2	0.9	1,0	0.7	0.9	1.3
Homme-Victime / Homme-Agresseur (HVHA)	0.8	0.7	0.6	0,7	0.5	0.6	0.8

Source : FNSF 3919-2019.

*Note : Voir commentaires Figure 1.

STATUT DES APPELANT.E.S AU 3919

74% des fiches Violences Conjugales concernent des appels effectués par les victimes (soit 12 656 fiches).

- La part des prises en charge téléphoniques relatives à l'entourage de la victime reste stable depuis 2014 (10%). Deux de ces appels proviennent des ami.e.s.
- A l'instar des années précédentes les professionnel.le.s (social, santé, police/gendarmerie et justice) contactent peu le **3919**. Ils représentent 3% des prises en charge téléphoniques. En outre, cela concerne principalement des professionnel.le.s du social et de la santé (407 fiches).

ANALYSE DES RESULTATS RELATIFS AUX SITUATIONS DES FEMMES VICTIMES PRISES EN CHARGE AU 3919 POUR VIOLENCES CONJUGALES EN 2019

PRINCIPAUX MODES DE CONNAISSANCE DU SERVICE 3919

Selon les informations enregistrées dans 8 849 fiches Violences Conjugales.

- C'est principalement grâce aux recherches effectuées par internet que les femmes victimes de violences conjugales prennent en premier lieu connaissance du service (32%).** Seul 2% des victimes ont déclaré avoir connu le service par la diffusion de documentation (brochure, flyers, presse écrite, annuaire, renseignements...).

9% des victimes ont déclaré avoir été orientées par un proche ou quelqu'un de leur entourage.

Dans l'ensemble, **les professionnel.le.s participent peu aux orientations vers le service d'écoute (4%)**. En 2019, ce sont les **services de santé et de police ou de gendarmerie (3%)** qui **orientent le plus les victimes vers le 3919**, suivis par les **services sociaux (1%)**. L'orientation par les services éducatifs (0.3%) de justice et de justice (0,1%) est quasi nulle

Fréquentation du service

La fréquentation du service reste identique, d'une année à l'autre. Le service d'écoute **3919** reçoit essentiellement des primo-appelantes.

Pour 87% des femmes victimes de violences conjugales ayant fait l'objet d'une prise en charge au **3919**, il s'agit d'un premier appel. Pour 13% des victimes, il s'agit d'un nouvel appel au **3919**.

ORIGINE DES APPELS DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES EN 2019

Les données statistiques soulignent que les violences conjugales sont présentes sur l'ensemble du territoire.

En tenant compte du nouveau découpage territorial, ci-dessous le classement des **cinq régions de France** qui concentrent le plus d'appels Violences Conjugales émis vers le **3919** :

- 1 – La région **Ile de France**, (2 635 fiches, soit 26% des FVC)
- 2 – La région **Auvergne-Rhône-Alpes**, (1 159 fiches, soit 11% des FVC)
- 3 – La région **Hauts-de-France**, (932 fiches, soit 9% des FVC)
- 4 – La région **Occitanie**, (878 fiches, soit 9% des FVC)
- 5 – La région **PACA**, (877 fiches, soit 9% des FVC)

Globalement la répartition des femmes accueillies sur le dispositif **3919** correspond, à quelques disparités près (dans certaines régions nous relevons une légère sous-représentation), à la répartition de la population féminine sur l'ensemble du territoire français (voir *annexe 1* la comparaison des données INSEE avec la répartition par région des données du **3919**).

L'Ile de France¹² fait figure d'exception puisque l'on y observe une forte surreprésentation des femmes au 3919 (elles représentent près d'un tiers de la population au **3919**) par rapport à 2018.

¹² En 2019, cette région disposait de **14 associations sur le territoire**. Ces dernières participent localement à une plus forte visibilité du service d'écoute. Ceci pouvant en partie expliquer les résultats présentés pour l'Ile de France.

Figure 5 - Répartition des appels au 3919 par régions de femmes victimes en comparaison des données INSEE¹³

Régions	Nb de Femmes Victimes 20 et + 3919- France 2019	Nb de Femmes 20 et + INSEE-2019
Île-de-France	2 635	4 796 890
Auvergne-Rhône-Alpes	1 159	3 166 920
Occitanie	878	2 403 937
Provence-Alpes-Côte d'Azur	877	2 083 554
Hauts-de-France	932	2 326 987
Nouvelle Aquitaine	769	2 471 757
Grand Est	722	2 213 814
Pays de la Loire	521	1 487 765
Bretagne	442	1 334 997
Centre-Val-de-Loire	336	1 027 671
Normandie	371	1 327 771
Bourgogne-Franche-Comté	344	1 126 524
La Réunion	92	321 442
Guadeloupe	28	160 970
Corse	23	143 114
Martinique	19	157 162
Guyane	7	86 039
Mayotte	0	67 821
Total	10 155	26 705 135

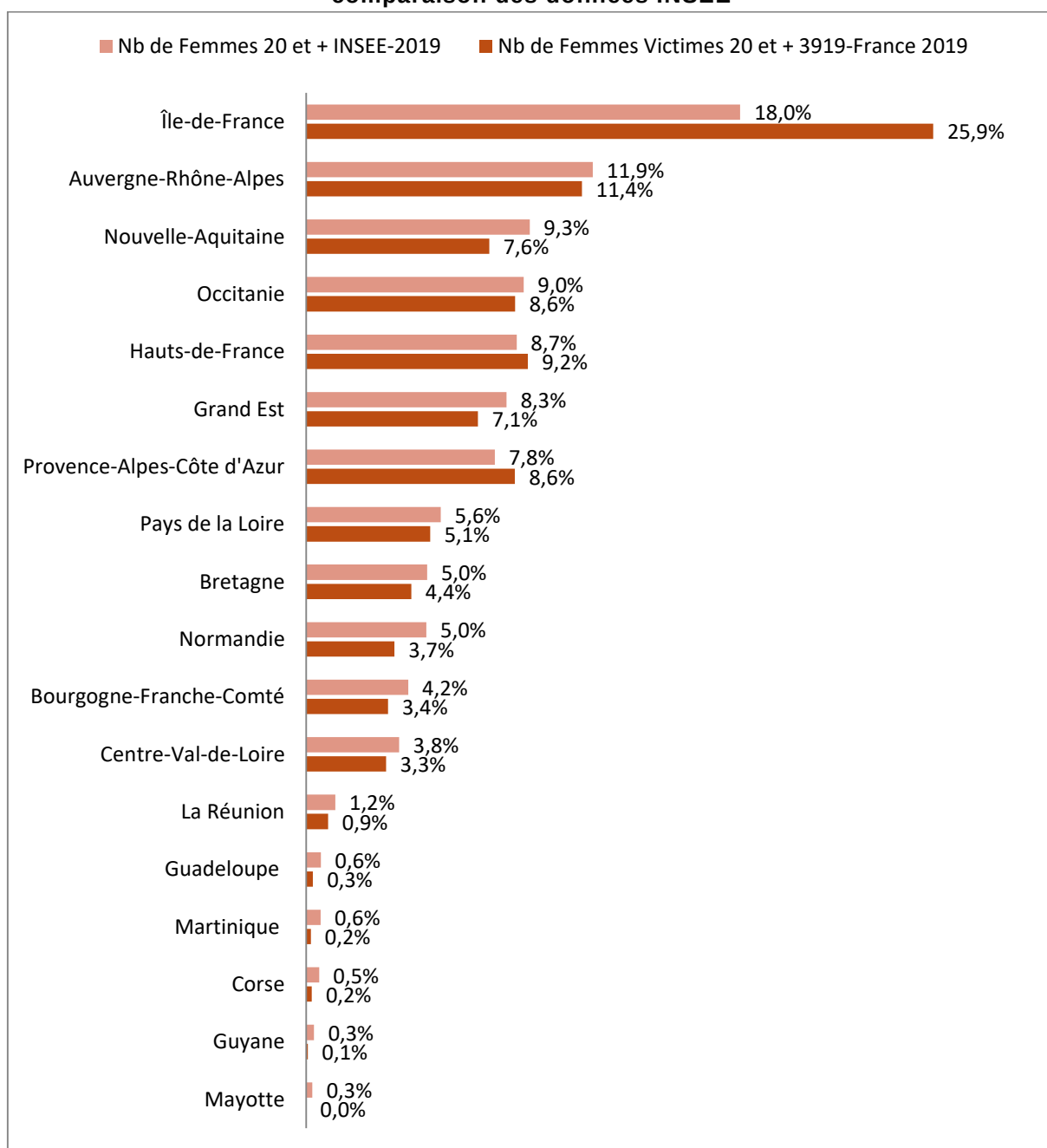
Source : FNSF Fiches 3919-2019 - INSEE Estimation de la population France Métropolitaine (résultats provisoires arrêtés fin 2019).

Champ : Population féminine 20 ans et plus, France métropolitaine et DROM. Fiches « violences conjugales » (femmes victimes hommes agresseurs) au 3919 Hors non renseignées.

Note : taux de réponse 80%.

¹³ Femmes ayant 20 ans et plus.

Figure 6 : Répartition des appels au 3919 par régions de femmes victimes en comparaison des données INSEE



Source : FNSF Fiches 3919-2019 - INSEE Estimation de la population France Métropolitaine (résultats provisoires arrêtés fin 2019).
 Champ : Population féminine 20 ans et plus, France métropolitaine et DROM. Fiches « violences conjugales » (femmes victimes hommes agresseurs) au 3919. Hors non renseignées.
 Note : taux de réponse 80%.

SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES VICTIMES ET DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES EN 2019

AGE DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

83% de fiches sont renseignées pour les victimes (soit n= 10 558 fiches) et 39% (n = 4 909 fiches) de fiches violences conjugales précisent l'âge des auteurs de violences.

Figure 7 – Répartition par tranches d'âge des femmes victimes et des agresseurs de violences conjugales au 3919

Classe d'âge	Victimes	Agresseurs
< 20	1,6%	0,9%
20-29	19,7%	15,1%
30-39	32,9%	29,6%
40-49	23,3%	24,8%
50-59	13,6%	15,8%
60-69	5,9%	8,8%
>70	3,0%	5,1%
Total	100,0%	100,0%

Source : FNSF 3919-2019.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

- ✚ Plus d'un cinquième des prises en charge téléphoniques au 3919 concernent des femmes ayant moins de 30 ans.
- ✚ Les moins de 20 ans représentent moins de 2% des victimes de violences ayant fait l'objet d'une prise en charge au 3919 (idem 2018).
- ✚ 30% des agresseurs et 23% des victimes sont âgées 50 ans et plus.

Les victimes sont en général plus jeunes que les agresseurs concernés. 55% des agresseurs et 46% des victimes ont plus de 40 ans. **Par ailleurs, les auteurs de violences conjugales ont en moyenne 43 ans et les victimes 40 ans.**

Les femmes ayant entre 18-25 ans représentent 11% des victimes de violences conjugales prises en charge au 3919.

SITUATION ADMINISTRATIVE DES VICTIMES

La majorité des victimes et des auteurs de violences conjugales sont de nationalité française. En 2019, 78% des victimes ont déclaré être de nationalité française sur les 3 188 fiches renseignées.

Les femmes étrangères victimes de violences conjugales se déclarant en situation irrégulière restent minoritaires au **3919**.

SITUATION MATRIMONIALE ET DOMICILE DES VICTIMES EN 2019

TYPE DE RELATION CONJUGALE

Lors de l'entretien téléphonique, 94% des victimes ont rendu compte de leur situation matrimoniale et précisé ainsi leur lien avec l'auteur des violences.

- ✚ **Dans 75% de ces situations, l'auteur des violences s'avère être le partenaire régulier de la victime (donnée constante). 39% des victimes déclarent être mariées et 27% être concubines.**
- ✚ L'ex-partenaire de la victime peut être également l'auteur des violences. C'est le cas dans 25% des situations traitées en 2019. En outre, Dans 48% de ces situations, la rupture a eu lieu il y a plus d'un an et les violences se poursuivent. Les violences conjugales ne prennent donc pas, toujours, fin lors de la rupture mais peuvent se poursuivre bien après.

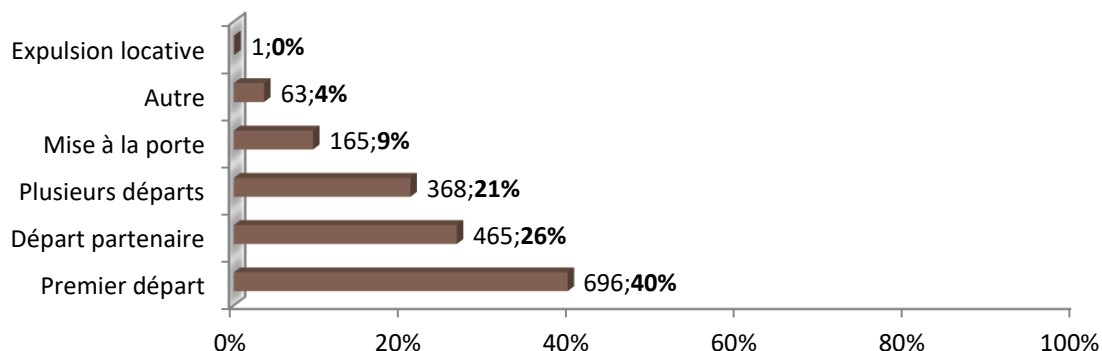
LIEU DE RESIDENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

La cohabitation ou non avec l'auteur des violences constitue un enjeu important dans le parcours de sortie des violences conjugales.

Près de 83% des victimes de violences conjugales ont abordé la question du logement lors de l'entretien d'écoute.

- ✚ ***Lors de l'appel, plus de la moitié des femmes victimes de violences conjugales occupent encore le logement du couple ou celui du partenaire (54%, soit -2 pts / 2018).***
- ✚ *33% des victimes résident dans leur propre logement.*
- ✚ *17% des victimes de violences conjugales, déclarent une situation résidentielle complexe, au moment de l'appel (Hôtel, CHRS, à la rue, chez un tiers, domicile du partenaire autre).*
- ✚ *36% des victimes ayant déclaré être à la rue, lors de l'appel, ont été « mises à la porte » par leur conjoint. Pour 29% d'entre cela fait suite à un premier départ.*

Figure 8 – Motif de non cohabitation avec l’auteur des violences, au moment de l’appel (n= 2 000)



Source : FNSF 3919-2019.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : taux de réponse 16%.

16% des fiches Violences Conjugales rendent compte des raisons pour lesquelles les victimes ne résident plus au moment de l’appel avec l’auteur des violences.

- ✚ Au moment de l’appel 42% d’entre elles étaient hors du logement habituel et il s’agissait d’un premier départ, suite aux violences conjugales. 19% des victimes ont effectué plusieurs départs du domicile habituel.
- ✚ Le départ du partenaire violent a concerné plus d’un quart des situations de violences (soit 26%) ayant fait l’objet d’un appel au 3919.
- ✚ Suite aux violences conjugales, 175 femmes ont été mises à la porte par leur agresseur.

VIE FAMILIALE ET CONSEQUENCES DES VIOLENCES SUR LES ENFANTS EN 2019

SITUATION FAMILIALE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

A l’instar des années précédentes, plus de quatre femmes sur cinq (81%) victimes de violences conjugales ont au moins un enfant.

- ✚ 83% des fiches indiquent que ce sont des enfants du couple.
- ✚ Dans 48% de ces situations d’écoute les femmes victimes déclarent 2 et 3 enfants.

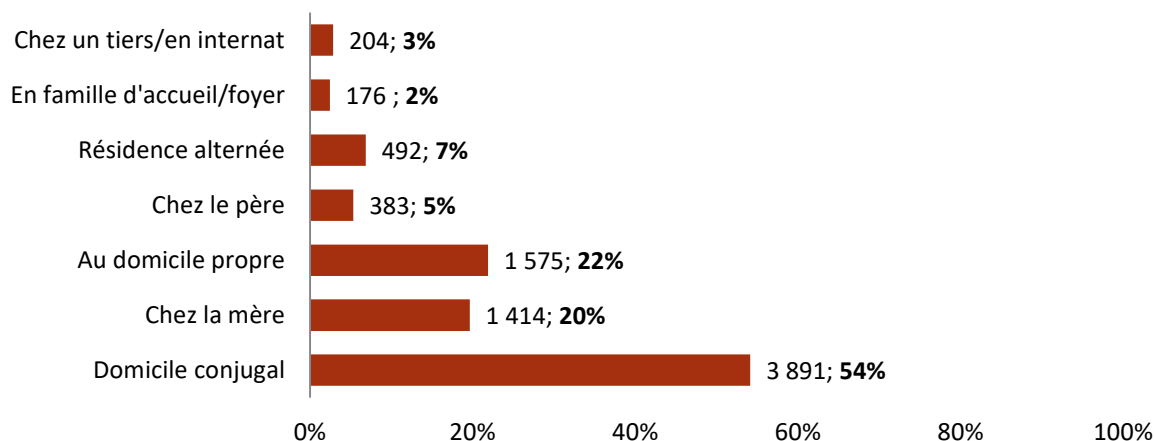
La grossesse, la naissance ou l’adoption sont les facteurs d’aggravation ou d’apparition des violences les plus cités (cf. Infra partie « Contextes d’aggravation »). Le fait d’avoir des enfants en bas âge est aussi un des facteurs de risque observés au 3919.

En 2019, selon les 9 017 fiches répertoriant le nombre d’enfant par femme, plus de 18 159 enfants sont concernés par les violences conjugales.

LIEUX DE RESIDENCE DES ENFANTS EXPOSE.E.S AUX VIOLENCES CONJUGALES

Les enfants sont également les premières victimes des violences conjugales en y étant soit exposés et/ou victimes de maltraitance directes. Ainsi, lorsqu'il y a l'existence de violences au sein du couple, le lieu de résidence des enfants revêt une importance considérable.

Figure 9 – Lieu de résidence des enfants déclaré au 3919 par les femmes victimes de violences conjugales (n= 7 185)



Source : FNSF 3919-2019.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : taux de réponse 57%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Sur les 7 185 fiches Violences Conjugales dans lesquelles le lieu de résidence de l'enfant est précisé, 54% des femmes victimes de violences conjugales ont indiqué que leur(s) enfant(s) réside(nt) au domicile conjugal.

- ✚ En 2019, 2% des victimes ont déclaré que leur(s) enfant(s) fait l'objet d'un placement en famille d'accueil ou en foyer (idem 2018). Au minimum, 386 enfants sont concerné.e.s par ces mesures.
- ✚ **Malgré les violences conjugales, dans près d'une situation sur dix, l'enfant réside pourtant chez le père (5%) ou est en résidence alternée (7%)¹⁴.**
- ✚ Dans 3% de ces situations de violences conjugales les enfants sont séparé.e.s de leur mère et ne bénéficient pas d'un lieu de résidence stable. Ceci pouvant être une des conséquences directe des violences conjugales.

En 2019, 9 017 femmes ont déclaré avoir au moins 1 enfant (dont 157 sont également enceintes)

¹⁴ Selon les données publiées en 2015 par le ministère de la justice concernant les décisions JAF sur la résidence des enfants mineurs en 2012¹⁴, sur l'ensemble de ces divorces prononcés (66 400) par la ou le juge, dans 5% des situations il est question d'une résidence habituelle chez le père et dans 21% des situations d'une résidence alternée (ces données ne désignent, ne distinguent pas les situations de violences conjugales).

49% d'entre elles ont précisé la nature des violences subies par leur(s) enfant et leurs manifestations. On considère que 100% des enfants sont victimes de ces violences. Parmi eux certains subissent des maltraitances directes.

Parmi celles-ci :

- ✚ 97% des victimes ont déclaré que leurs enfants sont exposés (témoins) aux violences et 33% qu'ils sont victimes de maltraitances.
- ✚ 184 (4%) des victimes ont dénoncé des comportements violents de leur(s) enfant(s) exercés à leur encontre ou vers une tierce personne. Les violences exercées par ces enfants constituent un des symptômes du traumatisme subi dans le cadre des violences conjugales.

Nous n'observons pas d'évolution notable concernant ces données.

CONSEQUENCES DES VIOLENCES CONJUGALES SUR LES ENFANTS

Ces violences ont de nombreuses conséquences sur les enfants qui sont victimes des agressions perpétrées au sein du couple. 43% des victimes ont dénoncé les conséquences des violences conjugales sur la santé globale de leur(s) enfant(s) (soit 3 882 victimes). Parmi lesquelles :

- ✚ **97% d'entre elles ont cité la peur, l'anxiété, l'angoisse et le stress comme principales conséquences** et 23% ont décelé une perte d'estime de soi et un sentiment de culpabilité chez leur(s) enfant(s).
- ✚ 19% des victimes ont indiqué que leur(s) enfant(s) manifeste(nt) également des signes de dépression, de lassitude et de fatigue.

Ces données restent stables par rapport aux années précédentes.

Par ailleurs, sur l'ensemble des femmes victimes de violences conjugales de notre échantillon, 9% des victimes ont révélé l'impact des agressions sur le comportement des enfants.

Les conséquences les plus fréquemment citées sont l'isolement, le repli sur soi, la violence mais aussi l'impulsivité et les accès de colère. Ces conséquences sont l'expression des souffrances vécues par les enfants victimes. La prise en compte des enfants victimes des violences conjugales, sous différentes formes d'accompagnement (en individuel ou en ateliers collectifs) est indispensable. Elle constitue une condition essentielle pour prévenir les violences et améliorer la santé globale des enfants, y compris leur scolarité, les relations avec les tiers et dans les relations amoureuses.

SITUATION PROFESSIONNELLE

Les données présentées ci-dessus permettent de distinguer l'activité des femmes victimes de violences conjugales ainsi que celle de leur agresseur. Bien que partielle (5 656 fiches renseignent sur l'activité de la victime et 4 877 fiches celle de l'agresseur), nous pouvons confirmer les tendances observées les années précédentes.

En ce qui concerne la situation face à l'emploi :

- ✚ 54% des victimes seulement ont un emploi pour 72% (+ de 2/3) des auteurs (Cet écart est presque trois fois plus important au 3919 que dans la population générale¹⁵).
- ✚ 21% des victimes sont sans emploi (inactive ou au foyer) pour 11% des agresseurs

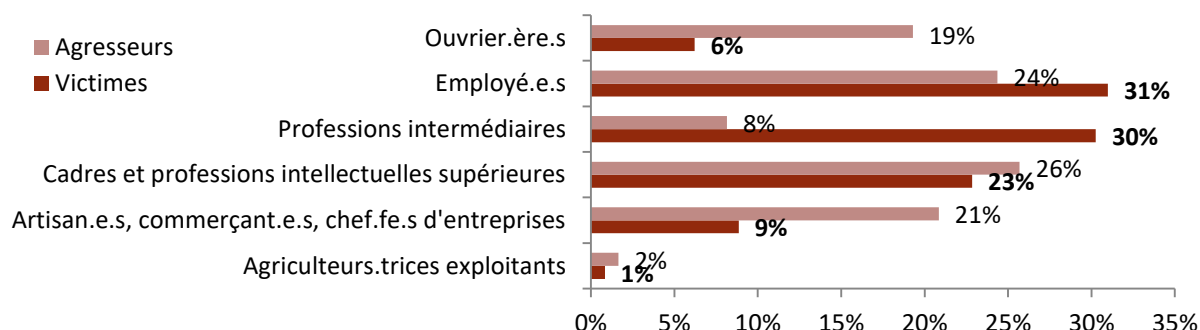
L'inactivité des deux partenaires est identifiée dans l'enquête ENVEFF¹⁶ comme étant un facteur aggravant des violences conjugales.

Contrairement aux auteurs des violences, les données nous montrent qu'elles sont plus nombreuses à être affectées par une instabilité de leur activité professionnelle et donc de leur indépendance économique.

- ✚ 2% des victimes ont indiqué être en arrêt maternité ou en congé parental.
- ✚ 3% ont précisé être en arrêt maladie. Cela représente 1% pour les agresseurs.
- ✚ 5% des victimes ont signalé être en situation de handicap, d'invalidité. Ce chiffre descend à moins de 2% pour les auteurs de violences conjugales.

En ce qui concerne la situation socioprofessionnelle:

Figure 10- Répartition des victimes et des agresseurs selon leur groupe socioprofessionnel



Source : FNSF 3919-2019.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : n (victimes) = 836. Taux de réponse : 11% ; n (agresseurs) = 969. Taux de réponse : 12%.

¹⁵ Insee, enquête Emploi.

¹⁶ Maryse Jaspard et al. ENVEFF, La documentation française, juin 2002

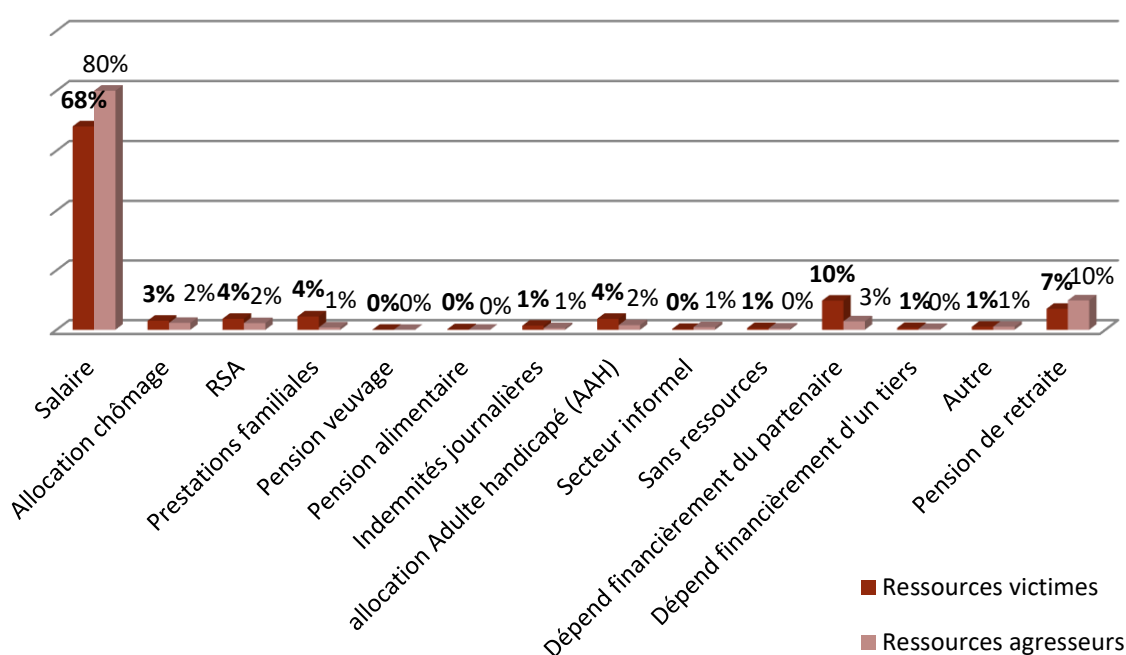
Tous les groupes socioprofessionnels sont représentés au **3919**. Les violences conjugales affectent l'ensemble des femmes quel que soit leur groupe professionnel d'appartenance et leur statut d'activité. Lorsque les emplois sont précisés par les victimes on note :

- ✚ Pour les employé.e.s : 31% des victimes et 24% des agresseurs.
- ✚ Une surreprésentation des agresseurs chez les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (21% des auteurs et 9% des victimes) ainsi que chez les ouvriers (19% des auteurs et 6% des victimes).
- ✚ Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 23% des victimes et 26% des agresseurs.

Le taux d'emploi des femmes de nationalité étrangère (41%) est inférieur à celui des femmes de nationalité française (57%).

LES RESSOURCES

Figure 11 – Répartition des victimes et des agresseurs selon leurs ressources



Source : FNSF 3919-2019.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : n (victimes) = 4 513, taux de réponse : 36% et n (agresseurs) = 4 364. Taux de réponse : 35%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Les auteurs de violences ont davantage de ressources « propres » (salaires) que les victimes de violences conjugales.

Ces dernières sont plus fortement touchées par une instabilité professionnelle ce qui peut constituer un obstacle à leur indépendance économique.

Lorsque les données concernant les ressources sont disponibles on observe que dans plus d'une situation sur dix les victimes dépendent financièrement du partenaire violent. A l'inverse, seul 2% des victimes déclarent que leur agresseur dépend financièrement d'elles.

PRINCIPALES VIOLENCES SUBIES PAR LES VICTIMES EN 2019

Solidarité Femmes distingue six types de violences compris dans la fiche Violence Conjugale du 3919:

Violences Verbales (cris, injures, ...)

Violences Psychologiques (humiliation, menaces...)

Violences Physiques (coups, brulures, séquestration...)

Violences Sexuelles (viol conjugal, pratique sexuelle imposée, ...)

Violences Économiques (privation de ressources, interdiction de travailler, ...)

Violences Administratives (confiscation de papiers, limite d'accès aux droits, ...)

Figure 12 – Principales violences déclarées par les femmes victimes de violences conjugales

Principales violences déclarées en 2019	Nb de Victimes	Nb de faits déclarés
Violences psychologiques	11 271	47 544
Violences verbales	10 113	26 566
Violences physiques	8 433	14 906
Violences économiques	2 956	4 840
Violences sexuelles	1 053	1 525
Violences administratives	336	473

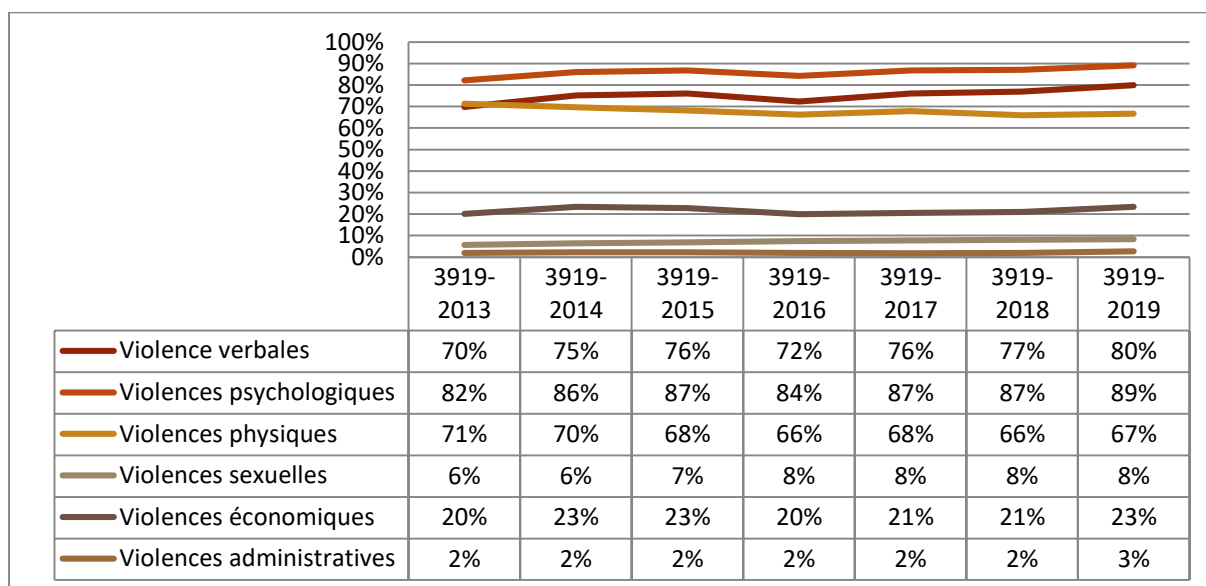
Source : FNSF 3919-2019.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : N-2019= 12 656 (victimes).

Les trois premières violences déclarées par les femmes victimes de violences conjugales au cours de l'entretien sont les violences psychologiques, les violences verbales et les violences physiques. On note depuis 2013 une baisse sensible du taux de déclarations portant sur les violences physiques (-4 pts) et une hausse sensible puis une stabilisation des violences sexuelles depuis 2016. Le taux de déclaration des violences administratives gagne 1 point en 2019 mais restent stables dans l'ensemble.

Figure 13 – Evolution 2013-2019 des taux de déclarations de violences subies par les victimes par nature de violences



Source : FNSF 3919-2019.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : N-2019= 12 656 (victimes) ; N-2018= 10 988 (victimes) ; N-2017= 9 632 (victimes). N-2016= 9 480 (victimes) ; N-2015= 11 300 (victimes) ; N-2014= 12 047 (victimes) ; N-2013= 13 324 (tout public). Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

L'expression « femme battue » est donc loin d'englober l'ensemble des violences conjugales. En effet, celles-ci s'inscrivent dans un continuum de violences et se caractérisent par des faits multiples souvent cumulatifs allant de l'insulte, aux coups, en passant par le viol, ou le contrôle et le dénigrement permanent en alternance avec des périodes d'accalmie.

Plus de 1% des femmes victimes de violences conjugales ont déclaré subir d'autres types de violences associées aux violences conjugales. Il s'agit principalement de violences intrafamiliales.

TYPOLOGIE DES VIOLENCES CONJUGALES : DONNEES

Presque toutes les femmes victimes de violences conjugales subissent des **violences psychologiques** qui se cumulent le plus souvent avec d'autres formes de violences.

Au 3919, les femmes dénoncent en moyenne plus de 2.8 types de violences conjugales.

Notons que les données dans les Figures ci-dessous présentent des totaux supérieurs à 100%. Cela s'explique par le fait que les victimes **cumulent plusieurs formes de violences**.

Les trois premières violences déclarées par les femmes victimes de violences conjugales au cours de l'entretien sont les violences psychologiques, les violences verbales et les violences physiques.

- ✚ **89%** des victimes ont déclaré des **violences psychologiques**. Ce sont principalement les humiliations, sarcasmes, reproches (87%) ainsi que les dénigrements, mépris (85%) qui sont citées. **En outre, En 2019, plus d'une femme sur dix a dénoncé, lors de l'écoute, avoir été menacée de mort (12%).**
- ✚ **80%** des victimes ont dénoncé des **violences verbales** qui se manifestent principalement par **des insultes et injures (93%).**
- ✚ **67%** des victimes de violences conjugales, au **3919**, ont dénoncé des **violences physiques** à leur encontre, parmi lesquelles les coups à main nue, les coups de pied et de tête restent les plus cités (76% des victimes). **1 femme victime sur dix déclare avoir été victime d'une tentative d'étouffement** ou de strangulation et **94 femmes dénoncent une tentative de meurtre** ou de défenestration.
- ✚ **8% (600 femmes)** des femmes ont déclaré avoir été victimes de **violences sexuelles**. **Le viol conjugal demeure la première violence sexuelle subie par les femmes au sein du couple (+19% /2018).**
- ✚ **23%** des femmes ont dénoncé des **violences économiques au sein de leur couple**. Pour plus d'une femme sur deux (53%) il s'agit avant tout de chantage économique, De la non-participation aux charges, d'un refus de paiement de la pension alimentaire et d'un contrôle des dépenses exercé par l'agresseur.
- ✚ **Les violences administratives** ont été déclarées par **3%** des femmes victimes de violences conjugales. 43% d'entre elles ont subi une confiscation de leurs documents administratifs.

CONTEXTE D'APPARITION ET D'AGGRAVATION DES VIOLENCES EN 2019

Des changements d'ordre professionnel, social, économique, conjugal et / ou de santé sont autant de facteurs pouvant favoriser la survenue ou le développement des agressions. Les données présentées dans cette partie rendent compte des éléments contextuels d'apparition et/ou d'aggravation des violences évoquées par les femmes victimes de violences conjugales lors de l'entretien au **3919**.

CONTEXTE DES VIOLENCES CONJUGALES

Les victimes de violences conjugales ont mentionné comme facteurs d'aggravation ou d'apparition des violences:

- la situation conjugale et familiale (2 785 victimes soit 22%)

- ✚ Près de 2/3 des victimes identifient les violences dès le début la relation (63%) et dans plus de 9 situations sur 10 il s'agit de violences psychologiques et verbales. Les violences physiques apparaissent dans 79% des situations dès le début de la relation.
- ✚ 20% indiquent le divorce ou la séparation.

- ✚ Pour 14% il s'agit de l'arrivée de leur(s) enfant(s).
- ✚ Les violences physiques (pas d'indicateurs spécifiques pour les violences sexuelles) sont identifiées au moment d'évènements tels que la grossesse, l'arrivée d'un enfant, le mariage ou le PACS et la rupture du couple (divorce, séparation).

- la situation professionnelle en lien avec leur santé

8% (1 107 victimes) des femmes ont indiqué que leur situation professionnelle (perte d'emploi, arrêt de travail...) en lien avec leur santé physique et/ou psychologique ont joué un rôle dans l'apparition ou aggravation des violences.

Parmi elles, 67% ont signalé des problèmes de santé mentale et/ou physique (dépression, handicap et troubles psychologiques).

- la situation liée au comportement de l'auteur des violences (pour 51% des victimes) avec :

- ✚ 80% l'autoritarisme du conjoint, mari, compagnon ou ex.
- ✚ 20% l'addiction à l'alcool ou aux drogues.
- ✚ 19% la jalousie du partenaire.

ANTECEDENTS DE VIOLENCES SUBIES ET/OU PERPETREES PAR LES VICTIMES ET LES AGRESSEURS

ANTECEDENTS DE VIOLENCES SUBIES

Les violences subies pendant l'enfance et/ou l'adolescence peuvent avoir pour conséquences des comportements violents ou une répétition de violences à l'âge adulte.

Victimes

1 782 (14%) des femmes victimes au 3919 en ont témoigné lors de l'appel.

- ✚ 36% d'entre elles ont révélé une exposition à des violences parentales, (maltraitements directs ou exposition à des violences conjugales), pendant l'enfance et/ou l'adolescence.
- ✚ 24% ont été violentées lors d'une précédente relation conjugale.
- ✚ 98 victimes ont révélé des agressions sexuelles et viols durant.

Agresseurs

931 (7%) des victimes ont témoigné sur le parcours de l'agresseur.

- ✚ Plus de 8 victimes sur 10 ont indiqué une exposition des auteurs aux violences/maltraitements parentales (82%).
- ✚ 15 femmes victimes ont indiqué des agressions sexuelles subies par leur agresseur pendant l'enfance (soit 2% des situations).

ANTECEDENTS DE VIOLENCES PERPETREES

Victimes

Les victimes sont peu nombreuses à avoir déclaré des violences commises par elles-mêmes envers autrui (-1% des victimes soit 17 situations).

Agresseurs

10% des victimes (1 292 situations) ont précisé les antécédents de violences exercées par leur conjoint violent.

- + Dans la majorité des situations (756 situations), il s'agit de violence envers l'ex partenaire.
- + Dans 396 situations les violences ont été perpétrées sur une autre personne que la compagne (bagarres fréquentes).
- + 22 crimes (dont 11 meurtres et 11 viols) précédant la relation conjugale ont été dénoncés.
- + 124 victimes ont déclaré des antécédents de violences sur enfant commis par l'agresseur (dont un enlèvement d'enfant).

CONSEQUENCES DES VIOLENCES SUR LES VICTIMES DECLAREES EN 2019

Santé

Plus de 3/4 des victimes (10 187 femmes) ont témoigné des conséquences des violences conjugales sur leur santé.

- + Dans la majorité des situations, il s'agit de problèmes d'ordre psychologique :
 - 9/10 déclarent ressentir de la peur, de l'anxiété, de l'angoisse et du stress (95%).
 - près de 2 femmes sur 3 (64%) : perte d'estime de soi, dépression, lassitude et fatigue
 - Pour 6% : pensées suicidaires et tentatives de suicide (631 femmes).
- + Pour 8% des conséquences physiques des violences conjugales ont été signalées (842 femmes).
- + 104 victimes ont révélé une consommation abusive d'alcool, de drogues et autres stupéfiants.

En moyenne, plus de 2 problématiques de santé sont révélées par les victimes ayant témoigné.

Répercussions sociales et professionnelles

51% des victimes ont dénoncé les conséquences sociales, économiques et administratives des violences conjugales.

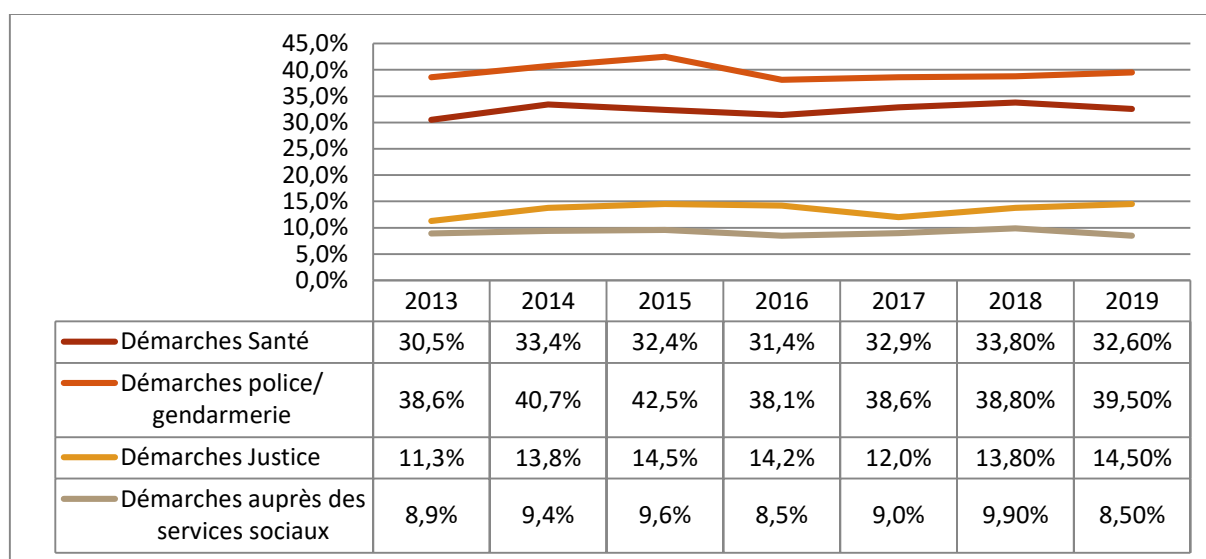
Elles se traduisent principalement par :

- ✚ Honte et sentiment de culpabilité (78%)
- ✚ Isolement des victimes par l'agresseur (63%).
- ✚ Une situation économique précaire signalée par un surendettement, un licenciement, un abandon du travail, de la scolarité ou d'une formation, et une dépendance financière, d'une mise sous tutelle (7%).
- ✚ Une instabilité résidentielle pour 18% des victimes (cf. p.18).

DEMARCHES ENTAMEES PAR LES FEMMES VICTIMES

Malgré quelques fluctuations, d'une année à l'autre (soit entre 2013 et 2019) les écarts entre les différents taux de déclaration restent faibles pour l'ensemble des démarches effectuées. Les services de police et de santé demeurent les plus sollicités par les femmes victimes de violences conjugales.

Figure 14 – Evolution des démarches déclarées par les victimes au 3919 entre 2013 et 2019



Source : FNSF 3919 2013-2019.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : N-2019 = 12 656 (victimes); N-2018 = 10 988 (victimes); N-2017 = 9 632 (victimes); N-2016 = 9 480 (victimes); N-2015 = 11 300 (victimes); N-2014 = 12 047 (victimes); N-2013 = 13 324 (tout public). Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Au **3919**, plus d'1 victime sur 2 a déclaré avoir effectué au moins une démarche en 2019 (57%).

Services de police / gendarmerie

40 % des victimes (4 995) ont effectué au moins une démarche auprès des services de police/gendarmerie (soit +0.7 points/2018).

- ✚ Plus d'1 victime sur 2 (2 978 soit 59%) a porté plainte.

- ✚ 26% ont déposé une main courante ou un PVRJ¹⁷.

Services de santé

33% femmes (4 122) ont déclaré avoir entrepris des démarches auprès de différents services de santé (soit -1.2 points/2018).

- ✚ Près d'1 victime sur 2 a consulté un médecin généraliste (49%) et 30% ont sollicité un psychiatre et/ou psychologue.

1 711 femmes (soit 42%) ont indiqué avoir connu une suite à ces démarches auprès d'un service de santé.

- ✚ Pour 98% de ces victimes un certificat médical.
- ✚ Pour 38% (657 femmes), obtention d'une ITT.

Services de justice

15% des victimes (n= 1 832) ont précisé avoir déclenché des démarches (souvent plusieurs) auprès des services de justice (+0.7 points /2018).

- ✚ Dans plus de 8 situations sur 10 les victimes ont fait appel à un avocat (84%) et 28% d'entre elles ont demandé le divorce ou une dissolution du PACS.
- ✚ Dans 122 situations, une requête a été déposée en vue de l'obtention d'une ordonnance de protection.

Services sociaux

1 080 victimes de violences conjugales ont indiqué avoir consulté un service social suite aux agressions (9%). Les démarches entamées auprès des services sociaux ont abouti dans 17% des situations.

- ✚ Près de trois quarts ont fait appel à un.e assistant.e social.e.
On observe pour les enfants :
 - ✚ Dans 57% des situations une procédure concernant l'ASE¹⁸ ou AEMO¹⁹ mise en place.
 - ✚ Une mesure de placement des enfants effectuée dans 47 situations.
 - ✚ Une mise en sécurité par éloignement géographique a été requise pour 4 victimes de violences conjugales via le 3919.²⁰

¹⁷ Procès verbal de renseignement judiciaire.

¹⁸ Aide sociale à l'enfance.

¹⁹ Action éducative en milieu ouvert.

²⁰ Dispositif de mise en sécurité des femmes victimes de violences mis en place par le Réseau Solidarité Femmes dans une structure d'hébergement spécialisé.

FOCUS – DEMARCHES EFFECTUEES AUPRES DES SERVICES DE POLICE PAR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES GRAVES AU 3919

En 2019, 1 053 femmes violentées au sein de leur couple ont dénoncé des violences sexuelles dont 754 ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles graves (72%). Parmi elles, 334 victimes ont effectué des démarches auprès d'un service de police ou de gendarmerie (44%).

Figure 15 – Violences sexuelles graves et démarches engagées auprès des services de police (n= 334)

	Viol conjugal	Tentative de viol conjugal	Partenaires sexuel.le.s imposé.e.s	Pratique sexuelle imposée	Total FVC
Signalement téléphonique	41	7	2	16	49
%	14.5	17.1	22.2	21.1	
Main courante/PVRJ	62	8	2	17	75
%	22	19.5	22.2	22.4	
Refus de main courante	5	1	0	1	6
%	1.8	2.4	0	1.3	
Intervention	34	11	0	11	43
%	12.1	26.8	0	14.5	
Plaintes	204	26	7	50	237
%	72.3	63.4	77.8	65.8	
Refus de plainte	15	0	0	2	15
%	5.3	0	0	2.6	
Autre / Non précisé	14	1	1	4	15
%	5	2.4	11.1	5.3	
Total FVC	282	41	9	76	334

Source : Source : FNSF 3919-2019.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : taux de réponse 44%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100. Pourcentage sur observations en colonne.

Dans l'ensemble, elles déclarent le plus souvent avoir effectué un dépôt de plainte, et ce quel que soit le type de violences sexuelles subi. Le viol conjugal constitue la première violence sexuelle dénoncée au 3919.

Figure 16 – Types de démarches engagées par les femmes victimes de viols conjugaux

	N	%
Service de police	282	37
Service de santé	260	34
Service de Justice	136	18
Service social	86	11
Total	764	100

Source : Source : FNSF 3919-2019.

Champ : N=600 et n=402 (taux de réponse 67%) femmes victimes de viols conjugaux en 2019.

Ce sont principalement les services de police et de santé qui sont sollicités par les femmes ayant déclaré un viol conjugal.

🚓 37% des démarches engagées par les femmes victimes de viols conjugaux sont réalisées auprès des services de police (idem 2018).

Au total, sur l'ensemble des femmes victimes de viols conjugaux (N= 600) plus des deux tiers ont déclaré avoir engagé des démarches auprès d'un ou plusieurs organismes/services institutionnels (67%). Ce taux diminue de 4 points par rapport à 2018.

Figure 17 – Démarches auprès des services de police des femmes victimes de viols conjugaux (n= 282)

	N	%
Signalement téléphonique	41	15
Main courante/PVRJ	62	22
Refus de main courante	5	2
Intervention	34	12
Plainte	204	72
Refus de plainte	15	5
Autre / Non précisé	14	5

Source : Source : FNSF 3919-2019.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : taux de réponse 47%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

72% des femmes victimes d'un viol conjugal et ayant engagé des démarches auprès d'un service de police ou de gendarmerie ont déposé plainte.

Figure 18 – Démarches auprès des services de santé des femmes victimes de viols conjugaux (n= 260)

	N	%
Généraliste, médecin traitant	124	48
Psychiatre, psychologue	121	47
Service hospitalier	33	13
Service médico-légal	28	11
Urgences-SAMU, pompiers	21	8
Autre / Non précisé	16	6
Autre spécialiste	12	5
Psychothérapeute	9	3

Source : Source : FNSF 3919-2019.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : taux de réponse 43%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Au regard des données, ce sont principalement les médecins traitant et les psychiatres /psychologues qui sont consultés. Seulement une femme sur dix victime de viol conjugal a déclaré avoir fait l'objet d'une prise en charge au sein d'un service médico-légal.

TYPES DE SOUTIEN

TYPES DE SOUTIEN

Figure 60 – Types de soutien social déclarés par les femmes victimes de violences conjugales (6 275)

	N	%
Famille	3 065	49
Ami.e, proche	1 754	29
Aucun	1 536	24
Professionnel.le santé	649	10
Professionnel.le justice/police	672	11
Professionnel.le services sociaux	327	5
Collègue, employeur	223	4
Autre	139	2
Nouveau/elle partenaire	50	1

Source : FNSF 3919-2019.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note : taux de réponse 50%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Une sortie plus rapide et pérenne des violences conjugales reste fortement conditionnée par la capacité des victimes à pouvoir s'appuyer sur leur entourage et/ou sur un réseau d'acteurs institutionnels, entre autres.

En 2019, 6 275 femmes victimes de violences conjugales ont abordé ces questions lors de l'écoute, parmi lesquelles :

- ✚ La famille constitue le premier soutien mentionné par les victimes (49%) suivi des amis proches (29%).
- ✚ 20% des victimes ont déclaré pouvoir compter sur le soutien de professionnel.le.s.
- ✚ Cependant, 24% des victimes ont indiqué n'avoir reçu aucun soutien.

FOCUS : LES FEMMES ETRANGERES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES, AU 3919, EN 2019

Sur les 3 188 fiches renseignées, 22% des femmes victimes ont déclaré être de nationalité étrangère (714)²¹.

L'intérêt d'un regard spécifique concernant les violences conjugales exercées à l'encontre des femmes étrangères réside dans le fait que par rapport à l'ensemble des femmes reçues, nous observons au **3919**, que ces femmes cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité. Notamment, en termes de logement, de ressources financières, d'insertion professionnelle, d'accès aux droit... En outre, les femmes étrangères sont également plus souvent, victimes de violences associées les mettant en danger. En 2019, elles représentent 58% des victimes ayant émis une demande de mise en sécurité²² dans le cadre du dispositif national de la FNSF (+4 points/2018).

- ✚ En ce qui concerne leur situation résidentielle : elles sont sur représentées dans les logements précaires (21% des femmes étrangères et 16% des femmes françaises) qui **se répartissent entre des modes d'hébergement instable** (CHRS, CHU, hôtel Foyer...) le domicile du partenaire violent ou celui d'un tiers.
- ✚ Au niveau de l'emploi : le taux d'emploi des femmes de nationalité étrangère (41%) est inférieur à celui des femmes de nationalité française (57%).
 - **17% des femmes françaises**, au **3919**, ont déclaré n'exercer aucune activité professionnelle, **c'est 43% pour les femmes étrangères**.
- ✚ Concernant leurs ressources : 32% des femmes étrangères et 9% des femmes françaises n'ont aucune ressource et/ou dépendent financièrement du partenaire violent.

Les violences

Si les violences psychologiques, verbales et physiques constituent les principales violences dénoncées par l'ensemble des femmes victimes de violences conjugales, au **3919**, les femmes victimes de nationalité étrangères déclarent subir davantage de violences physiques, administratives (respectivement 30% et 42%) et économiques. Ces dernières déclarent 5 fois plus être touchées par les violences administratives.

Les démarches

Quel que soit la nationalité des femmes victimes de violences conjugales, les services de police et de gendarmerie constituent les premières institutions sollicitées, suivies des services de santé (idem 2018).

Par rapport aux femmes de nationalité française, les femmes étrangères ont déclaré en proportion plus importante avoir sollicité les services de sociaux. Elles se saisissent bien moins des services de justice et de santé.

²¹ 6% des femmes étrangères victimes de violences conjugales se déclarent en situation irrégulière (250 fiches renseignées).

²² Voir bilan Mises en sécurité 2019.

Soutien

La famille constitue pour l'ensemble des femmes victimes de violences conjugales répondantes le premier soutien mentionné. Cependant, pour les femmes étrangères victimes de violences conjugales l'éloignement géographique peut renforcer l'isolement. Ainsi, l'absence de soutien est signalée par plus d'un tiers des femmes étrangères (37% des victimes étrangères et 14% des victimes françaises). Nous observons un lien très significatif entre la nationalité et le type de soutien déclaré.

En conclusion, tous ces éléments constituent de véritables freins à leur autonomie et compromettent leur sortie plus rapide des violences conjugales.

REPONSES APPORTEES AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES A L'ISSUE DE L'ENTRETIEN

Dans le cadre des missions dévolues au service **3919**, l'écoute et le soutien téléphonique demeurent les premières réponses apportées aux femmes prises en charge. L'entretien permet également de délivrer aux victimes des informations et renseignements stratégiques dont l'objectif est la sortie des violences conjugales.

Dans plus de neuf situations sur 10 les premières demandes exprimées par les victimes concernent l'écoute, le soutien, le conseil et l'aide à la décision.

Seulement 2% des femmes victimes de violences conjugales ont fait la demande d'une orientation vers un hébergement. Cependant, à l'issue de l'entretien et compte tenu des éléments transmis dans 62% des situations de violences conjugales une orientation a été effectuée vers une structure d'hébergement d'urgence.

Une orientation est proposée prioritairement vers les associations du réseau Solidarité Femmes par l'écoutante en fonction des problématiques et des demandes, ayant émergé lors de l'échange.

En 2019, 42% des femmes victimes de violences conjugales se sont vu proposer une de ces orientations.

Figure 1– Distribution des fiches FVHA par départements entre 2013 et 2019

Départements FVHA	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
01 - Ain	103	130	110	111	77	107	141
02 - Aisne	70	136	118	112	90	92	129
03 - Allier	38	52	47	41	56	51	74
04 - Alpes de Haute Provence	39	37	37	36	38	32	49
05 - Hautes Alpes	21	24	25	27	16	21	22
06 - Alpes Maritimes	224	324	289	215	236	261	315
07 - Ardèche	50	63	66	51	65	82	76
08 - Ardennes	49	45	53	31	42	30	71
09 - Ariège	16	40	22	25	30	18	30
10 - Aube	60	84	71	49	57	67	59
11 - Aude	52	87	84	70	81	75	109
12 - Aveyron	23	32	41	29	30	27	36
13 - Bouches du Rhône	402	473	493	429	455	504	633
14 - Calvados	86	150	114	98	97	106	127
15 - Cantal	17	17	10	15	9	22	17
16 - Charente	47	49	52	28	35	51	57
17 - Charente Maritime	92	136	114	90	96	89	122
18 - Cher	44	48	51	56	43	53	63
19 - Corrèze	29	22	33	32	31	30	31
20 - Corse	40	43	42	43	27	40	40
21 - Côte d'Or	64	146	109	92	86	98	99
22 - Côtes d'Armor	73	116	98	114	105	136	134
23 - Creuse	15	14	24	10	12	17	19
24 - Dordogne	56	96	88	72	71	71	117
25 - Doubs	52	105	106	93	108	122	122
26 - Drôme	81	105	108	95	84	106	107
27 - Eure	101	132	105	82	90	95	122
28 - Eure et Loir	83	113	111	93	80	73	104
29 - Finistère	131	179	182	180	162	153	192
30 - Gard	122	197	189	157	123	183	167
31 - Haute Garonne	218	295	285	249	271	327	347
32 - Gers	30	28	15	20	19	40	39
33 - Gironde	246	354	294	245	260	403	445
34 - Hérault	279	309	317	232	268	313	369
35 - Ille et Vilaine	146	178	186	158	158	231	257
36 - Indre	17	41	29	26	19	44	54
37 - Indre et Loire	98	124	119	100	110	123	132
38 - Isère	185	269	260	224	250	248	322

39 - Jura	31	51	47	28	41	36	41
40 - Landes	50	72	73	69	60	64	78
41 - Loir et Cher	45	68	62	36	40	60	57
42 - Loire	82	127	141	113	94	116	130
43 - Haute Loire	23	23	27	16	17	32	35
44 - Loire Atlantique	281	367	363	310	307	390	474
45 - Loiret	144	160	170	175	152	155	178
46 - Lot	25	19	23	18	27	36	30
47 - Lot et Garonne	44	59	54	46	44	43	66
48 - Lozère	6	5	7	5	6	10	15
49 - Maine et Loire	130	182	121	133	101	160	159
50 - Manche	51	77	56	46	40	53	73
51 - Marne	93	81	105	84	76	109	120
52 - Haute Marne	29	24	34	21	27	26	20
53 - Mayenne	30	34	38	32	33	46	53
54 - Meurthe et Moselle	87	159	144	114	112	116	138
55 - Meuse	18	42	41	23	28	20	23
56 - Morbihan	118	135	143	128	117	129	140
57 - Moselle	152	199	222	165	174	198	250
58 - Nièvre	34	40	37	24	32	26	41
59 - Nord	475	632	627	517	506	606	701
60 - Oise	143	201	196	135	136	158	246
61 - Orne	24	34	40	41	50	61	39
62 - Pas de Calais	225	277	275	243	217	211	276
63 - Puy de Dôme	85	118	89	86	81	92	117
64 - Pyrénées Atlantiques	63	67	89	72	84	93	124
65 - Hautes Pyrénées	27	38	39	53	22	37	44
66 - Pyrénées Orientales	80	101	93	78	98	83	110
67 - Bas Rhin	168	188	205	149	170	211	267
68 - Haut Rhin	101	137	116	79	101	100	139
69 - Rhône	432	600	543	482	476	496	524
70 - Haute Saône	26	39	27	31	24	37	31
71 - Saône et Loire	64	106	106	73	60	67	95
72 - Sarthe	79	94	90	65	87	99	89
73 - Savoie	71	113	90	72	82	100	85
74 - Haute Savoie	176	207	214	171	189	211	251
75 - Paris	884	1023	832	736	764	849	831
76 - Seine Maritime	168	206	234	154	164	188	248
77 - Seine et Marne	415	571	480	367	395	415	461
78 - Yvelines	383	450	420	347	323	377	403
79 - Deux Sèvres	51	62	69	47	66	68	64
80 - Somme	47	113	120	74	74	101	130
81 - Tarn	53	54	60	49	44	57	75
82 - Tarn et Garonne	27	40	57	30	31	36	52
83 - Var	216	261	241	228	197	268	270

84 - Vaucluse	105	140	145	125	118	143	143
85 - Vendée	52	99	120	71	69	104	117
86 - Vienne	43	68	68	54	55	77	80
87 - Haute Vienne	36	70	54	34	38	64	60
88 - Vosges	49	52	59	42	63	73	78
89 - Yonne	51	81	88	53	52	53	73
90 - Territoire de Belfort	17	17	26	18	17	23	40
91 - Essonne	323	450	355	341	347	356	416
92 - Hauts de Seine	441	529	459	352	384	369	460
93 - Seine Saint Denis	661	782	744	558	538	529	608
94 - Val de Marne	456	637	529	449	429	479	560
95 - Val d'Oise	367	368	386	284	319	346	398
971 - Guadeloupe	36	37	40	30	24	38	53
972 - Martinique	35	52	29	22	27	22	29
973 - Guyane	16	17	12	9	13	9	11
974 - Réunion	46	74	60	65	115	130	762
976 - Mayotte	0	2	6	0	2	4	2
988-Nouvelle Calédonie	1	2	0	1	1	1	2
Total	12 190	15 926	14 937	12 303	12 467	14 207	17 034

Source : FNSF 3919 France 2019.

Champ : tout public, France métropolitaine et DROM-COM.

* Total hors « non réponse », « Appel de l'étranger, Polynésie Française, de « Monaco », Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Michelon. Rappel N 2019= 17 034.

Figure 3 – Distribution des fiches victimes (FVHA) par régions entre 2015 et 2019

Région Victimes (ancien découpage)	2015		2016		2017		2018		2019	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Alsace	231	2,1	167	1,8	193	2,1	226	2,1	292	2,4
Aquitaine	432	4,0	361	4,0	387	4,2	497	4,7	622	5,1%
Auvergne	120	1,1	118	1,3	106	1,2	140	1,3	176	1,4
Bourgogne	246	2,3	176	1,9	164	1,8	188	1,8	231	1,9
Bretagne	435	4,0	437	4,8	395	4,3	473	4,5	536	4,4
Champagnes-Ardennes	195	1,8	135	1,5	152	1,7	172	1,6	204	1,7
Centre	394	3,6	376	4,2	334	3,6	380	3,6	411	3,3
Corse	31	0,3	32	0,4	18	0,2	28	0,3	26	0,2
Franche-Comté	141	1,3	126	1,4	151	1,6	165	1,6	176	1,4
Ile-de-France	3 128	28,9	2 562	28,3	2 625	28,6	2 832	26,8	3174	25,8
Languedoc-Roussillon	486	4,5	382	4,2	418	4,6	492	4,7	563	4,6
Limousin	74	0,7	52	0,6	56	0,6	81	0,8	82	0,7
Lorraine	355	3,3	249	2,8	288	3,1	321	3,0	377	3,1
Midi-Pyrénées	391	3,6	337	3,7	335	3,7	429	4,1	479	3,9
Nord-Pas-de-Calais	659	6,1	571	6,3	497	5,4	610	5,8	740	6,0
Basse-Normandie	136	1,3	131	1,4	130	1,4	161	1,5	173	1,4
Haute-Normandie	222	2,1	170	1,9	184	2,0	193	1,8	280	2,3
Pays de la Loire	511	4,7	446	4,9	457	5,0	596	5,6	667	5,4
Picardie	308	2,8	227	2,5	212	2,3	263	2,5	387	3,1
Poitou-Charentes	212	2,0	157	1,7	189	2,1	203	1,9	233	1,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	905	8,4	783	8,7	792	8,6%	893	8,4	1067	8,7
Rhône-Alpes	1 117	10,3	953	10,5	963	10,5	1 082	10,2	1213	9,9
Drom Com	98	0,9	97	1,1	126	1,4	144	1,4	182	1,5
Total	10 827	100,0	9 045	100,0	9 172	100,0	10 569	100,0	12 291	100,0

Source : FNSF 3919 2019. Champ : Fiches « violences conjugales » (femmes victimes /hommes agresseurs) au 3919, hors non renseignées pour la variable « région ». Note : N-2019 = 12 656, taux de réponse 97%. N-2018 = 10 988, taux de réponse 96%. N-2018= 9 632, taux de réponse 95%. N-2016 = 9 480, taux de réponse 94%. N-2015 = 11 300 taux de réponse 95%. N-2014 = 12 047, taux de réponse 95%. Pour les données correspondant au nouveau découpage des régions voir Figure p13.

Le Réseau Solidarité Femmes

Territoire Nord

- ✿ SOLFA - 59000 Lille
- ✿ Association Louise Michel - 59650 Villeneuve d'Ascq
- ✿ Voix de Nanas - 59100 Roubaix
- ✿ Havre - Service Solveig - 59360 Le Cateau Cambresis

Territoire Est

- ✿ Solidarité Femmes - 10000 Troyes
- ✿ Solidarité Femmes - 21000 Dijon
- ✿ Solidarité Femmes - 25000 Besançon
- ✿ SOS Femmes Solidarité - 67000 Strasbourg
- ✿ Solidarité Femmes - 68300 Saint Louis
- ✿ Solidarité Femmes - 90000 Belfort
- ✿ Arelia - 54000 Nancy
- ✿ AIEM - 57070 Metz
- ✿ CHRS L'Ecluse - 71100 Chalons sur Saône

Territoire Rhône-Alpes

- ✿ Issue de Secours - 38100 Grenoble
- ✿ Solidarité Femmes Miléna - 38100 Grenoble
- ✿ SOS Violences conjugales 42 - 42000 Saint-Etienne
- ✿ Filactions - 69001 Lyon
- ✿ Femmes contre les intégrismes - 69001 Lyon
- ✿ VIFFIL SOS Femmes - 69190 Villeurbanne
- ✿ SaVoie de Femmes - 73000 Chambéry
- ✿ Espace Femmes Geneviève D. - 74800 La Roche sur Foron

Territoire Sud-Est

- ✿ Accueil Femmes Solidarité - 06000 Nice
- ✿ SOS Femmes 13 - 13006 Marseille
- ✿ La Falep 2A - 20181 Ajaccio
- ✿ La Clède/AFGAS - 30100 Alès
- ✿ CCAS Foyer Elisabeth Bouissonnade - 34080 Montpellier
- ✿ Rhéso 84 - 84200 Carpentras
- ✿ CHRS L'eau vive - 07230 Payzac
- ✿ Paola Solidarité - 83600 Fréjus

Territoire Ouest

- ✿ ADALEA - 22000 Saint Brieuc
- ✿ Le Goëland - 35400 Saint-Malo
- ✿ Solidarité Femmes Loire Atlantique - 44000 Nantes
- ✿ SOS Femmes - 49100 Angers
- ✿ SOS Femmes Accueil 72 - 72100 Le Mans
- ✿ Abri-côtier Urgence Femmes - 29900 Concarneau
- ✿ Abri-côtier du pays Quimperlé - 29300 Quimperlé
- ✿ SOS Femmes Vendée - 85017 La Roche sur Yon

Territoire DOM

- ✿ Solidarité Femmes Guadeloupe - 97120 Saint-Claude
- ✿ Union des Femmes de la Martinique - 97200 Fort-de-France
- ✿ ALEFPA Rosannie Soleil - 97200 Fort-de-France
- ✿ Culture Egalité - 97200 Fort-de-France

Territoire Sud-Ouest

- ✿ SOS Violences Conjugales - 19100 Brive
- ✿ Le Roc - 19100 Brive
- ✿ Maison des Femmes - 33000 Bordeaux
- ✿ Le Cacic - 33000 Bordeaux
- ✿ APAFED - 33151 Cenon
- ✿ Agir contre les violences faites aux femmes (ACV2F) - 33590 Saint-Vivien Médoc
- ✿ La Maison de Simone - 33600 Pessac
- ✿ Maison d'Accueil des Femmes - 47300 Villeneuve sur Lot
- ✿ Du côté des femmes - 64000 Pau
- ✿ Solidarité Femmes Bassin - 33138 Lanton

Territoire Occitanie

- ✿ APIAF - 31000 Toulouse
- ✿ Olympe de Gouge - 33100 Toulouse
- ✿ Du côté des femmes - 31600 Muret
- ✿ Femmes de papier - 31800 Saint-Gaudens
- ✿ Maison des Femmes - 81000 Albi
- ✿ Paroles de Femmes - 81600 Gaillac
- ✿ Espace et vie - 82200 Moissac
- ✿ Pause aux Fialos - 46140 Luzech
- ✿ ISES - 31250 Revel

Territoire Ile-de-France

- ✿ Elle's Imagine'nt - 75015 Paris
- ✿ Libres Terres Des Femmes (LTDF) - 75019 Paris
- ✿ Halte Aux Femmes Battues (HAFB) - 75020 Paris
- ✿ En Avant Toute(s) - 75013 Paris
- ✿ SOS Femmes 77 - 77100 Meaux
- ✿ Le Foyer d'Olympe 91 - 77000 Melun
- ✿ Paroles de femmes - Le relais - 77240 Vert Saint Denis
- ✿ L'Escalier Solidarité Femmes - 92230 Gennevilliers
- ✿ Centre Flora Tristan - 92230 Châtillon
- ✿ SOS Femmes 93 - 93140 Bondy
- ✿ Tremplin 94 Solidarité Femmes - 94700 Maisons-Alfort
- ✿ Du Côté Des Femmes (DCDF) - 95800 Cergy/Sarcelles
- ✿ LEA Solidarité Femmes - 91330 Yerres
- ✿ Femmes Solidarité 91 - 91130 Ris-Orangis

ILS ONT SOUTENU LA FNSF EN 2019



Secrétariat d'État chargé de l'Égalité
entre les femmes et les hommes

SERVICE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



Nous adressons nos sincères remerciements à tous nos partenaires publics et privés et à nos donatrices et donateurs pour leur mobilisation en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et pour leur soutien moral et financier à l'égard de notre fédération. Nous remercions également Cindy Bruna, Karen Chataigner et Caroline Vigneaux, ambassadrices de la FNSF, pour leur engagement et leur soutien tout au long de cette année.



Projet
soutenu par

Fondation
de
France



Elle's Angels

fondation
sopra  steria
INSTITUT DE FRANCE

Etam

CAMAÏEU

H&M

BIRCHBOX♦

fnac 
Spectacles

dailymotion



aglaïa & co

VIOLET

TALON PISTE

EXCLUSIVE
DRIVE
GIRLS CHARITY RACING CHALLENGE



Blake
PARIS

**fondation
BATIGERE**



3F 
Groupe ActionLogement

HAB  TAT
RÉUN  La force
du logement
social

**L'UNION
SOCIALE
POUR
L'HABITAT**



Solidarité Femmes a reçu le label IDEAS. Le Label IDEAS, vecteur de confiance pour les financeurs et les donateurs, atteste de la mise en œuvre par les organisations à but non lucratif, de bonnes pratiques en matière de gouvernance, gestion financière et suivi de l'efficacité de l'action.

Le 3919 - Violences Femmes Info

Numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés. Appel anonyme et gratuit du lundi au dimanche : de 9h00 à 22h00 du lundi au vendredi et de 9h00 à 18h00 samedi, dimanche et jours fériés.

Le 3919 « Violences Femmes info » est, depuis le 1er janvier 2014, le numéro national de référence d'écoute téléphonique et d'orientation à destination des femmes victimes de violences (toutes les violences, violences conjugales, violences sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, violences au travail), de leur entourage et des professionnels concernés. Anonyme, accessible, gratuit depuis un poste fixe ou mobile en métropole, comme dans les départements d'outre-mer, ce numéro national garantit une écoute, une information, et, en fonction des demandes, une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.

Le fonctionnement de ce numéro, géré par la Fédération Nationale Solidarité Femmes et soutenu par le Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, s'appuie sur un partenariat avec les principales associations nationales agissant pour l'égalité femmes/hommes, pour les droits des femmes et luttant contre les violences sexistes et sexuelles qui leur sont faites, soit : l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail, Femmes solidaires, Voix de Femmes, la Fédération Nationale des Centres d'information pour les droits des femmes et des familles, le Collectif féministe contre le viol, la Fédération Nationale du Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines, des Mariages Forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants, le Mouvement français pour le planning familial, l'Amicale du Nid, le Mouvement du Nid, Femmes pour le Dire Femmes pour Agir. Le 3919 assure un premier accueil pour toutes les femmes victimes de violences sexistes. Lorsque c'est nécessaire, il oriente vers les associations nationales ou locales partenaires, les mieux à même d'apporter la réponse la plus adaptée.

Le 3919 et la Fédération Nationale Solidarité Femmes

Une femme sur 10 est victime de violences conjugales (enquête ENVEFF 2001).

Une femme décède tous les 3 jours sous les coups de son compagnon (Délégation aux Victimes - Ministère de l'Intérieur). Telles sont les informations qui ont fait prendre conscience à l'opinion publique que la violence conjugale est un fléau social, un problème de société que les pouvoirs publics doivent prendre en compte.

Mais c'est dès 1992, que la Fédération Nationale Solidarité Femmes créait le service téléphonique national d'écoute « Violences Conjugales - Femmes Infos Services », devenu le 3919-Violences Conjugales Info en 2007. En 2014, les missions du 3919 sont donc étendues à la réponse à toutes les formes de violences à caractère sexiste faites aux femmes.

Le 3919 est un numéro d'écoute anonyme et gratuit. Une équipe d'écouteresses professionnelles assure une écoute bienveillante en instaurant un climat de confiance qui permet à la femme victime mais aussi aux tiers de parler de la situation et de clarifier l'analyse qu'elle en fait. L'objectif de cette écoute est de permettre à la personne d'agir, grâce à une information appropriée sur les démarches à suivre et sur le rôle des intervenant.e.s sociales et sociaux. Le but est dans la mesure du possible d'orienter la femme victime vers une association spécialisée qui pourra l'accompagner dans ses démarches.